

# QUESTIONS FREQUENTES

## 1 ORGANISATION DU PROJET SC TRACE

**Animation** : AGRO EDI EUROPE

**Contacts** : Bruno PREPIN ([bprepin@agroedieurope.fr](mailto:bprepin@agroedieurope.fr))/Gaëlle CHERUY POTTIAU ([gcheruy@agroedieurope.fr](mailto:gcheruy@agroedieurope.fr))

### Comité de pilotage

#### *Missions*

Le COPIL SC TRACE assure la gouvernance du projet et :

- Définit la liste des membres du COPIL
- Définit la stratégie du projet SC TRACE
- Est garant des standards (marquage et flux d'informations) définis
- Valide les évolutions
- Définit, valide la stratégie de communication

#### *Fonctionnement :*

- **Réunions ( timing / logistique)**
  - COPIL tous les 2 mois
  - Ordre du jour sur proposition d'AEE et validé par les membres du COPIL.
  - Diffusion du CR qu'aux membres du COPIL
- **Prise de décisions** : décisions en consensus, sinon vote aux 2/3 (1 voix par société ; AEE ne vote pas)
- **Participation aux instances.**
  - CRISTAL (Crop Life International)–lien descendant et ascendant assuré par AEE
  - Comité de suivi – lien descendant et ascendant assuré par AEE
- **Retour d'information sur les sollicitations externes (actions, rencontres, .. ) des membres du COPIL SC Trace et des permanents AEE**
  - Informations remontées au COPIL SC TRACE ( point systématique de l'ordre du jour du COPIL)
- **Intégration systématique à l'ordre du jour des questions soulevées lors des différentes commissions (techniques, demat / messages, communications externes) avec validation si requise**

#### *Membres*

Les membres du COPIL SC TRACE sont les membres historiques du projet SC TRACE ( groupe initial).

**AREA** (Nathalie Salvatore) – **BASF**( Paul Brune, Christophe Omont)-**BAYER** (F.Laubscher, D.Adel, A. Robichez Guiraud) -**DOW AGRO SCIENCES** (Jean Marie Gervais, Patricia RENARD)-**INTERRALOG** (Eric Berthier)-**LIMAGRAIN EUROPE** (Emmanuel Berthe)-**ODALIS** (Stéphane Harel)-**SEVEAL** (Jean Christophe Pienne, Philippe Andry)-**SOUFFLET AGRICULTURE**(Johan Velghe)-**SYNGENTA**( A. Guillard Guerin, Bernard Lemeunier,) – **UFS** (Bernard DUBOIS)

## Comité de suivi

Le comité de suivi est composé des représentants des filières impliquées dans SC TRACE et concernées par la loi d'avenir agricole (CDF/ FNA/ UIPP/AFA/ IBMA...)

Cette instance représente le projet auprès des pouvoirs publics ( DGAL)

## Comité technique

Commission composée des représentants des utilisateurs des filières concernées.

Travaille à l'élaboration des Guides de mises en œuvre et des règles de gestion associées

Les propositions de la commission technique sont soumises au COPIL avant intégration dans les Guides.

## 2 ACCES AUX GUIDES SC TRACE

Le Guide SC TRACE est composé de 3 parties :

Partie 1 : Identification et marquage

Partie 2 : Guide utilisateur du message EDI DESADV Logistique

Partie 3 : Administration de projet

**Ces documents ont été réalisés au sein d'Agro EDI Europe et sont à l'usage exclusif de ses membres (cf : Conditions Générales d'Utilisation des travaux d'Agro EDI Europe)**

**L'adhésion à Agro EDI Europe est obligatoire pour avoir accès à ces documents.**

## 3 QUESTIONS FREQUENTES

### *Codification des articles (unité commerciale)*

**Pour l'article (UC), le GTIN 14 est toujours construit à partir de l'EAN 13 en ajoutant un zéro devant**

**GTIN 14 UC = 0 + EAN13**

Cette règle n'est pas vraie pour les autres niveaux de conditionnement ( UR, UL)

- L'UC est identifiée par un EAN13 (rappel règle standard : pour l'UC le GTIN 14 = préfixe « 0 » + EAN13)

- Les autres niveaux de conditionnement : UR et UL seront identifiés par le GTIN14 conformément à la recommandation SC TRACE.

Il est bien rappelé que l'identifiant UC dans le message DESADV est le GTIN 14. En conséquence, chaque partenaire devra gérer via une interface le préfixe « 0 » devant l'EAN13.

Dans les autres messages commerciaux EDI, l'article est identifié par son EAN13.

---

***Est-il possible d'associer plusieurs commandes dans un DESADV Logistique dans le cas d'une livraison multi-commandes ?***

NON, la règle actuelle est la suivante :

1 message DESADV Logistique ne pouvant faire référence qu'à une seule commande.

Une étude d'impacts sur la chaîne complète d'information (commande livraison facturation) doit être réalisée **chez chaque type d'acteurs**. Une fois cette étude d'impacts réalisée et des tests réalisés pour vérifier le maintien de la traçabilité des informations (numéros de lots, date de fab), la règle de gestion pourrait être modifiée.

---

***Est-ce que la lecture de l'étiquette palette doit être possible à tout moment sur la palette sans la déconditionner ?***

- Oui, une palette doit être identifiée par un SSCC

---

***Est-ce que le format pour la date de fabrication est défini, si oui lequel ?***

Oui le format de la date est défini pour l'étiquette 2D Datamatrix (Guide Partie 1 : AAMMJJ)

Pour la partie EDI le format de la date est défini par le Guide Partie 2 (EDIFACT DESADV Logistique)

---

***Peut-on ajouter au DATAMATRIX un lien pour les FDS ?***

Pas de lien dans le DATAMATRIX mais possibilité de disposer d'appli smartphone pour faire le lien entre le GTIN produit et la FDS associée

---

***Doit-on ajouter à la date de fabrication une date de péremption ?***

Cf Règlement 547/2011 DLUO

La date de péremption n'apparaît que lorsqu'elle est requise réglementairement

---

**Utilisation du code CNUF (Code National Unifié Fournisseur) lors de la sous-traitance de production : Dans la balise 00 du numéro de palette SSCC : Doit-on prendre le code CNUF de notre sous-traitant fabricant ou bien conserver le nôtre ?**

Au choix du fournisseur de gérer ou non les informations transmises par le sous-traitant. Chaque fabricant doit s'assurer de bien intégrer les informations venant du sous-traitant et de les transmettre lors de la livraison au maillon suivant.

Le SSCC identifie une unité d'expédition

---

**Gestion des packs**

*Proposition SC TRACE en attente de validation par la DGAL :*

Le registre des ventes doit à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016, lister les produits (disposant d'un AMM) vendus, leurs numéros de lot et leurs dates de fabrication.

Le pack n'ayant pas d'AMM et l'information des numéros de lots des composants n'étant pas transmises aujourd'hui au client (distributeur, dépôt ou agriculteur), la question est posée de savoir si :

**Dans le cas d'un pack physique est-il réglementairement convenable d'enregistrer dans le registre des ventes du distributeur :**

- ❖ *AMM Composant 1 / n° de lot pack/ date de production pack*
- ❖ *AMM Composant 2 / n° de lot pack/ date de production pack*

L'information étant connue du fournisseur, en cas de contrôle les informations précises sur le numéro de lot du composant 1 et le numéro de lot du composant 2 pourraient être demandées au fournisseur et transmises aux autorités.

**Retours**

- ✓ Dans le cas de retour produit, le distributeur remonte le numéro de lot du pack et le numéro de lots du produit indiqué par le fournisseur

**Date de fabrication du pack**

Recommandation SC TRACE : La date du pack doit être la date de fabrication du composant le plus ancien.

---

**DESADV Logistique vs DESADV Commercial**

Certains distributeurs qui ne souhaitent répondre qu'aux exigences réglementaires ou qui ne peuvent aujourd'hui développer le message EDI DESADV Logistique ont pris la décision de transmettre le message EDI DESADV dit « commercial » ie sans description physique des produits (sans SSCC).

Cette décision leur appartient.

Pendant, dans le cadre du projet SC TRACE, c'est le **DESADV Logistique** (Guide partie 2 ) qui est préconisé pour la mise en place de la traçabilité logistique.

## 4 OUTILS DISPONIBLES

### *Application smartphone Agro EDI SC TRACE*

Disponible sous Android et Apple

Permet de lire le contenu d'une étiquette 2D Datamatrix

### *Outils d'autoévaluation en ligne : TRAPHYTO*

[www.traphyto.fr](http://www.traphyto.fr)

Questionnaires d'autoévaluation pour chaque type d'acteurs :

- Distributeurs
- Union de distributeurs
- Fournisseur Phytos
- Fournisseurs Semences
- Prestataire Logistique